

**Mairie de CHARTAINVILLIERS**

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 12/ 2025**

OBJET :

-----  
TAUX D'IMPOSITION  
DES TAXES DIRECTES  
LOCALES 2025  
-----

Date de la convocation  
du Conseil Municipal :

24 Mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20250403-12-2025-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois Avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Danielle BENOIST et Janine CHEUL, et, Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, David CHOLLEY, Serge DROIT et Guy BOUAZIZ,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame Cécile DE BEIR (pouvoir à Mme Lejeune) et Monsieur Thierry GARNIER (pouvoir à Mr Boutin)

Madame Danielle BENOIST a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux d'impositions votés en 2024, concernant la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales, comme suit :

- Taxe foncière bâti : 44,50 %
- Taxe foncière non bâti : 33,55 %
- Taxe d'habitation : 11.89%

Certifié exécutoire  
Compte tenu de sa  
Réception en Préfecture  
Et de sa publication

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire

